



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 29 octobre 2014**

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2014
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Projet de requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex – préavis N° 7/2014
6. Arrêté d'imposition 2015 – préavis N° 8/2014
7. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P. BIGNENS – O. EMERY – A. MASCALI – S. MASCALI – S. MIR – A. ROBERT – R. SACCA

2. Procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions.

3. Communications du bureau

Le PRESIDENT a reçu une copie de la pétition pour un projet de skatepark.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Lettre de M. SANGUINETTI : Celle-ci critique l'ethnocentrisme de Coppet avec un règlement sur les places de stationnement de la gare de Coppet discriminant les non-résidents et l'accès à la plage des Rocailles réservé exclusivement aux Copétans certains jours. Selon M. SANGUINETTI, au contraire, notre région a besoin d'ouverture pour l'évolution de son fonctionnement en vue d'une éventuelle fusion sur le long terme. Il demande le positionnement de la Municipalité par rapport à la problématique évoquée.

Le SYNDIC rappelle qu'il n'est pas d'usage pour une Municipalité de commenter publiquement des prises de position d'autres exécutifs communaux.

Qu'il entend d'autant plus respecter cet usage que la mesure copétane avait fait déjà de très nombreuses interventions dans la presse qui en avait fait ses choux gras, ce qui avait probablement eu pour conséquence d'en exagérer la portée réelle. Le SYNDIC confirme à M. SANGUINETTI le fait que Mies n'envisage pas de mesure similaire pour restreindre l'accès à sa plage. Il se réjouissait que M. SANGUINETTI avait finalement pris la décision de ne pas adresser une lettre ironique à l'exécutif copétan et ce, afin de préserver les meilleurs rapports possibles.

Pour répondre à une question, le SYNDIC note que la thème de la fusion reste pertinent sur le long terme. L'initiative d'une nouvelle tentative de fusion peut venir, soit des Municipalités, soit des conseillers communaux. La Municipalité est globalement assez favorable à une fusion mais la procédure ne sera pas réalisée pendant cette législature.

- Bilan du festival de la bonne humeur :
 - Une bonne présence des conseillères et conseillers. Une présence contrastée de la population (bonne fréquentation certains jours, moins bonne d'autres jours).
 - Une convivialité et une satisfaction encourageante.
 - Perte envisagée CHF 20 000 VS perte réalisée entre CHF 32 000 et 37 000 liée à une fréquentation inférieure aux prévisions.
 - Un festival ne rentre dans les chiffres noirs qu'après plusieurs exercices.
 - Plusieurs conseillers remercient la Municipalité pour son initiative et pour l'organisation du festival.
 - Quelques idées proposées pour le futur : un nombre de jours consécutifs plus restreint, une soirée pour les enfants pourrait être envisagée, mise en place d'une association pour l'organisation du festival. Mies s'occuperait alors principalement du financement.
- Une séance d'information publique de la police cantonale sur la sécurité a lieu ce soir. Une nouvelle séance ouverte cette fois uniquement aux conseillers pourra avoir lieu dans le futur. La préoccupation sécuritaire semble maintenant faire écho dans les communes voisines.

S. EMERY :

- Le projet piscine-patinoire est à l'enquête publique jusqu'au 13 novembre. Parallèlement, le travail continue avec l'envoi des soumissions. Il est d'ores et déjà possible de suivre le projet via le site internet de Terre Sainte, qui sera mis à jour régulièrement, notamment avec des photos lors de la phase de construction. <http://www.terresainte.ch/>
- Projet Liff (projet pour sensibiliser les élèves au monde du travail) organisé par l'école en partenariat avec l'ASCOT (Association Scolaire de Terre Sainte) pour des élèves en manque de motivation scolaire. Le programme démarre aujourd'hui avec 5 élèves et 10 entreprises dont la commune de Mies et le polo club de Veytay. Ces élèves changeront d'entreprise tous les 3 mois. Leurs professeurs ont déjà observé une augmentation de leur motivation à l'école. C'est précisément le but recherché. Informations complémentaires: On recherche toujours de nouvelles entreprises prêtes à prendre des élèves de 14-15 ans entre 2 et 4 heures par semaine durant 3 mois. Rémunération souhaitée entre 5 et 8 Frs/h. Renseignements auprès de S. EMERY ou du secrétariat municipal.
- Une autre personne a débuté dans notre commune aujourd'hui. Il s'appelle Dany. Il est arrivé par l'intermédiaire d'insertH (insertion professionnelle de personnes en situation de handicap). Il s'agit d'un emploi protégé. Il vient travailler tous les mercredi matin pendant 3.5 heures. Il est très motivé et semble réaliser son grand rêve. Il sera principalement occupé au nettoyage de la commune. Notre concierge, Mme Rodriguez, va l'entourer.
- Un défibrillateur, en partenariat avec la banque Raiffeisen, a été installé dans la zone ouverte 24h/24h de la banque. Il y en a aussi un au domaine de Veytay.

- Lors du brainstorming sur l'aménagement du quartier au Sorbier, il est ressorti l'intérêt d'un local où les jeunes puissent se retrouver. S. EMERY rappelle qu'il y a déjà un centre intercommunal pour les jeunes de 11 à 15 ans situé à Commugny. Ouvert tous les jours sauf le dimanche et le lundi. Encadrement par deux éducateurs.
<http://www.terre-sainte-grandir.ch/fr/exemple-cescot/centre-de-jeunes.html>

G. DERIAZ :

- Réfection rue du village, route de St Cergue, carrefours de la poste et de l'EMS, place devant l'ancienne poste: les devis sont rentrés et une entreprise a été choisie. Le Conseil communal devra se prononcer sur un préavis pour ce projet au mois de décembre. Travaux envisagés au premier semestre 2015.
- Le bâtiment acheté à côté de la Couronne est vide depuis 4 mois. Les relevés complets, une étude complémentaire sur l'amiante et un bilan thermique ont été réalisés. Une architecte nous a fait des propositions. Elle est en train de finaliser les plans pour l'autorisation de construire qui devrait être déposée autour du 15 novembre. On reste dans l'optique de faire 3 grands studios.
- Suite à l'atelier créatif pour la zone au Sorbier du mois de septembre, le déplacement des deux tennis a été confirmé. Un préavis vous sera présenté en décembre pour la construction de deux nouveaux courts sur le terrain au bout de la déchèterie et cela en partenariat avec Tannay. Le partenariat doit encore être discuté et négocié. Les deux anciens tennis en dur seront démontés et la place sera libérée pour un réaménagement de cet espace.
- Une deuxième réunion pour l'aménagement de la zone au Sorbier est prévue le 12 novembre entre la Municipalité et les Commissions des travaux, de l'environnement, et certains membres des Commissions des finances et de gestion. Un cahier des charges et une procédure devront être établis. A priori, la procédure sera plutôt un concours puisque le bâtiment et le programme sont assez ambitieux. Début d'année prochaine, on rentrera dans le concret avec des plans et un budget à vous proposer.
- Ancienne poste : Mme A. Cavin, architecte, étudie un plan de réaménagement du rez-de-chaussée. On arrive à bout touchant. Des plans plus précis et l'élaboration des devis sont en cours. La Municipalité souhaite vous proposer un préavis en mars.
- La Municipalité informe aussi qu'elle a dû traiter une série de dossiers privés avec de nombreuses oppositions. Le traitement de ces dossiers prend beaucoup de temps et d'énergie.

J. WILDBERGER :

- Décompte final de la route des pénys : devis initial CHF 542 000 VS travaux réalisés inférieurs à CHF 500 000.
Il n'y aura pas de marquage supplémentaire. La largeur de la route n'est pas suffisante pour une deuxième piste cyclable. Le but était de favoriser la montée des cyclistes en direction de Versoix. Il n'y a pas de ligne continue centrale : les dépassements restent permis.
S. MOSES cite le nombre important de sorties de chemins privés et donc un danger potentiel lors de dépassements.
J. WILDBERGER explique que pour empêcher les dépassements, il faudrait obligatoirement mettre une ligne continue. Un simple panneau ne serait pas suffisant. Si l'on observe des problèmes dans le futur, une modification de la signalétique est possible. Pour l'instant, la tendance actuelle est de supprimer une partie de la signalisation routière pour augmenter la vigilance des conducteurs.
- La mise à l'enquête de la démolition de l'ancienne STEP est en cours. Les travaux vont commencer dans les prochains jours. Le bâtiment actuel des toilettes va être conservé. Certains arbres seront abattus car ils posent problème pour les travaux. Une compensation se fera par la suite. De plus, un désamiantage sera nécessaire.
- Pétition pour la création d'un skatepark :
 - J. WILDBERGER a approché diverses communes ayant réalisées un tel ouvrage et une équipe a été réunie pour réaliser un avant-projet.

- Zone d'implantation : au bout du stade de football à l'emplacement actuel du terrain de basket. Cet espace est de 1400m². Environ 700m² sont prévus pour le skatepark.
- Réaménagement en gardant un panier de basket, une zone pour la pétanque, quelques bancs et des petites zones de verdure. La zone sera donc multifonctionnelle.
- La construction pourrait avoir lieu l'année prochaine.
- Le financement du skatepark devrait être réalisé totalement par COMITA (société anonyme qui soutient des initiatives concernant la culture, les loisirs et les sports pour les habitants de Commugny, Mies et Tannay) et par d'autres entités. Quant à la commune de Mies, elle financera le réaménagement de terrain de basket, des pistes de boules et des petites zones de verdure.
- C'est un skatepark en dur avec divers modules intégrés au terrain. Il n'est pas mobile (pas déplaçable).
- P. MEIER regrette que cela se fasse au détriment d'un autre sport, le basket qui verra son espace réduit. J. WILDBERGER note qu'un terrain de 3 contre 3 avec un seul panier est prévu en remplacement du terrain actuel.

5. Projet de requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex – préavis N° 7/2014

M. SANGUINETTI s'interroge sur la possibilité d'émettre une modification de la configuration proposée des chaussées.

J. WILDBERGER indique qu'un tel changement impliquera de refaire toute l'étude sur la sécurité, le bruit, etc. Par conséquent, on ne peut plus la changer. Un exemple de réalisation identique peut être vu près de l'EPFL.

Pour des détails mineurs, comme par exemple rajouter des places de parking avant le chemin de la plage, des changements restent possibles.

M. SANGUINETTI et J. WILDBERGER : si des points importants n'avaient pas été pris en compte dans la configuration générale, il faudrait alors faire opposition lors de la mise à l'enquête.

P. MEIER émet une remarque sur la différence peu évidente entre le rapport de la Commission des finances et celle des travaux. Il souhaiterait s'appuyer sur le rapport de la Commission des finances pour lui donner des clés de lecture qu'il n'a hélas pas trouvées (pas d'explications financières sur le projet ; par contre, beaucoup d'éclairages sur les travaux).

J. SHELDON a été déçu que la limite de vitesse n'ait pas été réduite alors que c'était un des buts premiers.

J. WILDBERGER : les raisons sont d'ordre politique d'une part, et d'autre part, en rétrécissant la chaussée, on incite les gens à lever le pied. De plus, dans la plupart du temps, il ne sera plus possible de dépasser. On aimerait bien arriver à réduire la vitesse sans émettre des interdictions.

C. FIGEAT souligne également qu'il y aura un certain nombre de nouveaux giratoires qui vont ralentir le trafic.

J.-L. PHILIPPIN et J. WILDBERGER : il n'y aura pas de giratoire à l'arrivée du chemin Sous Voie à la hauteur de la plage. Actuellement, il y a une présélection pour tourner à gauche. Qu'en sera-t-il ?

J. WILDBERGER va vérifier ce point et mentionne que c'est le genre de détail que l'on peut intégrer sans problème.

F. BUENSOD (Commission des travaux), S. LUGINBÜHL (Commission de l'environnement) et S. MOSES (Commission des finances) recommandent d'accepter le préavis n°7/2014 et d'accorder le crédit de CHF 120 000 pour l'étude de projet définitif de la requalification de la Route Suisse (RC1 B-P) entre Mies et Founex à prélever sur la trésorerie courante.

Le PRESIDENT procède au vote. **L'objet est accepté à l'unanimité, 1 opposition, 3 abstentions.**

6. Arrêté d'imposition 2015 – préavis N° 8/2014

C. FIGEAT :

- Pour rappel, bénéfice 2013 : CHF 4.4 millions grâce à la rétrocession de CHF 3.5 millions de la facture sociale.
- 2014 devrait être un bon cru suite à CHF 4 millions de gains immobiliers liés à la vente d'une très belle parcelle de la commune. A noter que Mies devra reverser la moitié de ce montant à la facture sociale.
- Evolution du taux d'impôt ces dernières années (à l'exception du cas particulier de l'année 2010) : oscillation entre 49 et 52 pts.
- La Municipalité propose de baisser le taux d'impôt de 3 cts pour le fixer à 49 cts.
- Un pré-budget sur la base de 49 cts laisse présager une perte entre CHF 1 et 2 millions pour 2015.
- Avec les nombreux projets en cours, il était raisonnable de ne pas aller au delà de ces 3 cts et de garder un peu de réserves si tous ces projets se concrétisaient.
- Si tel était le cas, leurs coûts importants seraient traités via des amortissements qui seraient absorbés petit à petit dans le temps.
- L'objectif est d'essayer de laisser ce taux de 49 cts le plus longtemps possible et d'éviter de le remonter trop rapidement dans le futur.
- Il y a très peu de communes qui peuvent actuellement baisser les impôts. Notre commune a un des taux d'imposition le plus bas du canton.

P. CAVIN (Commission des finances) recommande au Conseil d'accepter le taux d'imposition pour l'année 2015 fixé à 49 cts et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2014.

Le PRESIDENT procède au vote.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention.

7. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales

B. GAUD (Commission ad'hoc pour la sécurité) :

- La commission a rencontré le préfet et le chef de la police vaudoise.
- Elle a envoyé une lettre à tous les présidents des communes voisines pour leur proposer de créer également une Commission de sécurité. Founex est plutôt négatif à ce sujet. Par contre, Tannay et Commugny sont plutôt positifs. A Coppet, suite à un fort taux d'abstention, le sujet est reporté à leur prochain Conseil.
- B. GRASSET s'est beaucoup occupé à la préparation d'un « tout ménage ». Il a aussi vérifié que l'on n'enfreint aucune confidentialité sur ce sujet.
- Souhaite intégrer une ou des femmes au sein de la Commission. C. ZÜNDEL serait candidate. Ce sujet sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

J. WILDBERGER (concernant la STEP) : Pour l'instant, les coûts sont toujours d'environ CHF 3 millions en dessous du montant budgété.

La Commission des dons présentera un rapport concernant les dons à la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) au prochain Conseil.

8. Divers et propositions individuelles

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX informe que la chasse aux cerfs notamment dans les marais de la Versoix a lieu les mercredis. Il a participé à une réunion de chasseurs. H. JOCHAUD-DU-PLESSIX a noté qu'il est question d'en tirer seulement cinq. La population de cerfs de la Dôle qui descend en hiver jusqu'à dans les marais de la Versoix, à l'Ouest de la route de Sauvigny,

présente environ 1300 animaux. Ces derniers génèrent des problèmes importants pour l'agriculture et pour les forestiers. P. MEIER note que la chasse a lieu aussi les mardis (peut être, la chasse aux sangliers). Précaution donc lors de promenades avec un chien.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK recherche toujours des bonnes volontés pour rédiger des articles pour le Myarolan avec le souhait que le journal soit plus participatif. Elle demande aux conseillers de solliciter ses voisins et amis pour prendre le risque d'écrire un article sur notre village, de raconter une anecdote qu'ils souhaitent partager par exemple.

J.-L. RAY : Le site internet de Terre Sainte avait été laissé un peu de côté après le projet refusé de fusion. Dernièrement, il y a eu une demande de la part du Conseil régional pour que le site web puisse être utilisé pour mettre les informations concernant les chantiers de notre région. On retrouvera notamment le projet piscine- patinoire. Les syndics se sont mis d'accord pour confier sa gestion à J.-L. RAY. Une nouvelle version du site a été mise en ligne. Peut-être d'autres usages vont venir s'ajouter par la suite.

P. MEIER évoque les deux manifestations communales qui ont eu lieu en septembre. The Meal qui a mobilisé 140 personnes. La semaine suivante, le concours de soupes avec plus de 140 votes du public. Bref, une participation importante.

S. MOSES sur la rénovation de l'ancienne poste : Il demande si cela n'éviterait pas des malentendus et nous donnerait aussi plus de choix si la Municipalité faisait appel à plusieurs architectes au lieu d'un seul.

G. DERIAZ : au départ, c'était un choix de la Municipalité de voir si ce projet était faisable par rapport à la constitution même de cet ancien bâtiment. L'idée était de remettre en valeur le rez-de-chaussée. Il y a actuellement un hangar pour du stockage et une salle utilisée par le Conservatoire. La Municipalité a pris l'initiative de demander à A. Cavin d'étudier rapidement quelques schémas envisageables. Elle connaît très bien le bâtiment puisqu'elle en a rénové l'étage.

Il note aussi que ce n'est pas un gros chantier. La Municipalité a pris l'initiative de prendre un seul architecte pour l'instant.

C. FIGEAT indique que la Municipalité a utilisé différents architectes résidents dans la commune: M. Zbinden pour la rénovation de la Couronne, peut être A. Cavin pour l'ancienne poste, MVT pour les bâtiments au Sorbier. Par ailleurs, l'architecte choisie pour la Maison du Village (ex-Schneiter) est Mme A.-L. Pellanda (de Chavannes-de-Bogis). Elle a été choisie par comparaison avec M. Zbinden (appel d'offre restreint à 2 candidats).

La Municipalité n'est pas acoquinée avec un architecte donné qui obtiendrait tous les projets. Cependant, cette remarque est particulièrement prise en compte pour les projets de taille plus conséquente.

P. RONGA (Secrétaire suppléant) rend attentif que lors du dernier Conseil deux demandes de modifications du PV avaient été formulées. L'une d'entre elles n'était pas justifiée après une nouvelle écoute de l'enregistrement. Il rend attentif que le PV est un document officiel tout en indiquant qu'il reste important de signaler les erreurs possibles.

J.-L. RAY remercie P. RONGA pour cette remarque. Il avait dû faire face aussi en tant que président à quelques demandes de modifications d'interventions de conseillers. A partir du moment où il y a un enregistrement et donc la possibilité de réécouter ce qui a été dit, il serait intéressant d'avoir la possibilité de reporter au Conseil suivant une demande de rectification dans le cas d'un sujet important.

La parole n'est plus demandée, le Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 20h15.

Le Président

Le Secrétaire

Yves LUGINBÜHL

Daniel BEYELER